



COMMUNIQUÉ « 100 JOURS POUR LES SÉCHER » DU 17/06/23 SUITE À LA RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Mercredi 14 juin se tenait une réunion publique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP) en vue d'élire son président et ses vices-présidents. Créée par la préfète, la CLE est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le SAGE est un outil qui vise à instituer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. La CLE est donc une instance décisionnaire importante de gestion de l'Eau sur le territoire.

L'occasion pour les différents collectifs Bassines Non Merci, Action Antifasciste Deux-Sèvres et les Soulèvements Sèvre Niortaise **de dénoncer les liens de proximité des personnes siégeant dans cette instance, avec le monde agricole**. Citons un extrait du [Rapport de la Cour des Comptes de 2015](#) au sujet de la CLE SNMP :

"• « 30 à 40 % des membres désignés pour siéger à la CLE au titre du collège des collectivités sont toujours liés de manière directe ou indirecte à la profession agricole (agriculteurs en activité ou retraités, personnes qui ont travaillé ou ayant des liens étroits avec des activités agricoles) ;

• 50 à 55 % des structures désignées pour siéger à la CLE au titre du collège des usagers sont des structures associées au monde agricole ou liées de manière étroite aux syndicats agricoles majoritaires (irrigation/CA20/syndicats de marais) ".

Nous avons souhaité être présent.e.s à cette réunion, notamment pour **rappeler l'existence de la charte de l'élu.e** (Loi du 31 mars 2015) que nous avons distribuée à l'entrée. Elle précise notamment que « l'élu local veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt » et qu'il « poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel ». Nous avons également posé des questions aux élu.e.s pour s'enquérir de leur éventuel lien avec le monde agricole (voir [Le Questionnaire](#)).

Puis, nous avons souhaité assister à la réunion qui, comme l'indique le [règlement de la CLE](#), est publique. Pourtant, à notre arrivée dans la salle, **l'accès au déroulé du vote pour l'élection du nouveau président et des vices-présidents de la CLE nous a été refusé**. Il s'est tenu en privé, décision devant faire l'objet d'un vote, ce qui n'a pas été le cas, et malgré avoir prévenu sur notre volonté de ne pas intervenir, mais seulement d'écouter.

Une vingtaine de minutes se sont écoulées avant qu'on ne nous laisse prendre place. Nous avons tenu une posture d'écoute tout le long des échanges qui ont suivis.

Nous trouvons anormal qu'une personne comme M. LEDEUX Jean-Louis, siégeant à la CLE, puisse à la fois être à la tête de l'Association Nationale de Drainage d'Hydraulique Agricole (ANDHA), Responsable de la Société d'Installation de Réseaux et d'Équipements d'une société d'études environnementales, maire de Lusignan, Conseiller départemental de la Vienne et Vice-Président en charge de l'agriculture et de la ruralité. Sur son impartialité à servir l'intérêt général, permettez le doute. Il ne s'agit là que d'un exemple parmi la longue liste que nous avons pu constituer et qui sera communiquée de façon ouverte prochainement.

L'ensemble des membres de la CLE est à retrouver [ici](#).

La CLE n'est pas une exception dès lors qu'on prête le regard vers les organismes en charge des sujets environnementaux, en particulier pour ce qui concerne l'accaparement des terres ou de l'eau par l'agro-industrie, tout en bénéficiant de la complicité des préfetures et donc de l'Etat.

Pour dénoncer ces conflits d'intérêts, une opération de bassinage de certains membres de cette commission a été réalisée, s'inscrivant dans le cadre de l'appel des Peuples de l'eau "100 jours pour les sécher" (voir cet épisode du [BNM TV N°61](#)) :

- Sa Ruisselance Elmano Martins, président de la CLE SNMP fraîchement réélu (et rafraîchi à la sortie) et vice-président de la Communauté d'Agglomération de Niort. Il a signé le protocole d'accord pour autoriser la construction des 16 bassines de la Sèvre niortaise et du Mignon en décembre 2018, en tant que président du Syndicat des Eaux du Vivier et président de la CLE sans l'avis de la CLE. Le débat au sein de la CLE n'a jamais eu lieu sur le protocole...

- Son Humidité Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau 79 et président d'Aquanide 79 (Association des irrigants des Deux-Sèvres siégeant à la CLE), promoteur des 16 projets de bassines.

- Son Détrempé Eric BATAILLER et son compère Cyril MOUILLOT, respectivement Directeur Départemental des Territoires 79 (DDT 79) et Chef de Service Eau & Environnement (DDT 79), complices de la préfète Emmanuelle Dubée, elle même aux ordres de Macron (même promotion de l'ENA) et de Darmanin (ex-Directrice adjointe de son cabinet).

Il y a une issue à cette situation conflictuelle, c'est d'annoncer un moratoire sur l'ensemble des projets de bassines et de lancer une grande démarche de projet de territoire pour que l'ensemble des citoyens participe à la construction d'une gestion de l'eau partagée et adaptée à nos réalités.

Dans ce contexte de sécheresse pluriannuelle où l'eau, bien commun, est accaparée par une minorité d'agriculteurs, au détriment de l'intérêt général, de la population et des milieux, nous ne manquerons pas de participer de multiples façons à l'appel des peuples de l'eau.

Amour, rage, et bassinage !